

Coqueluche, Pertussis



Epidémiologie

Agent infectieux	<i>Bordetella pertussis</i> ou <i>parapertussis</i>
Réservoir	Personnes infectées, y compris adultes présentant une forme clinique atypique (sans accès de toux)
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> • par des particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie, etc. • ce type de transmission se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source • les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur (gouttelettes > mains > yeux ou bouche)
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	6 à 20 jours
Durée d'infectiosité	Infectiosité maximale lors de la phase catarrhale initiale. Par la suite, diminution progressive de l'infectiosité qui devient négligeable 3 semaines après le début de la phase paroxystique, même si persistance des symptômes. En présence d'un traitement antibiotique efficace, jusqu'à 5 jours après le début du traitement.

Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	GOUTTELETES
Placement du patient	Chambre individuelle. Cohortage possible (placer plusieurs patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre)
Signalétique	Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre Blouses/masques de soins devant la chambre ou dans la chambre Aux soins intensifs/continus, en absence de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif le périmètre d'isolement Avant intervention chirurgicale, communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
Matériel de soins	Réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles Privilégier le matériel à usage unique
Voisins	Enquête d'entourage et prophylaxie post-expositionnelle selon directives du service HPCI
Durée des mesures	Jusqu'à 5 jours après le début du traitement. Pour les cas suspects et qui n'ont pas reçu de traitement antibiotique, maintien des Mesures Additionnelles jusqu'à la fin de la toux, au maximum 3 semaines après le début des symptômes
Transport du patient	Port d'un masque de soins par le patient

	<p>Literie et chemise du patient propres Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates Limiter les déplacements aux besoins essentiels</p>
Visiteurs	<p>Les visiteurs non immuns (en particulier les enfants non vaccinés) ne devraient pas entrer en contact avec les patients infectés Port d'un masque de soins Ne pas s'asseoir sur le lit Désinfection des mains en sortant de la chambre</p>
Mesures spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes malades ne doivent pas avoir de contact avec des enfants non vaccinés pendant 5 jours si ces personnes sont sous traitement antibiotique ou pendant 3 semaines en cas de non traitement antibiotique • Les enfants <u>vaccinés de manière incomplète</u> et qui ont eu des <u>contacts avec une personne malade</u> ne doivent pas fréquenter les lieux d'accueil de la petite enfance pendant 3 semaines

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Oui si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
Mesures complémentaires	Prophylaxie post-expositionnelle recommandée dans certains cas. Se référer au service HPCI et à la médecine du personnel

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	<p>Utiliser les sacs à linge usuels A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient</p> <ul style="list-style-type: none"> • changer le lit et la literie
Environnement	<p>Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient</p> <ul style="list-style-type: none"> • changement du rideau même si le patient reste dans la même chambre • désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin	Non

cantonal	Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
----------	--